

REGLEMENT DU 49^{ème} MARVEJOLS-MENDE COURSE ET MARCHE

1 LIEU, DATE ET NATURE DE LA COMPETITION :

Marvejols-Mende Dimanche 24 juillet 2022
Semi-marathon (22.4km) et marche (22.4km)

Départ : à 9 heures pétantes pour la course,
à 8 heures pétantes pour la marche

2 ORGANISATEUR :

Semi-marathon Marvejols-Mende - Café de la Paix BP 93 48001 MENDE Cedex
www.marvejols-mende.org / contact : courir@marvejols-mende.org

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION :

a) CLASSEMENTS :

Attention, vérifiez bien les catégories sur notre règlement car elles sont spécifiques au Marvejols-Mende qui honore la parité hommes/femmes depuis sa création.

Classement individuel dans chaque catégorie.

Hommes : Jeunes, nés en 2003 et après / Seniors, nés entre 83 et 2002 / Vétérans 1, nés entre 73 et 82 / Vétérans 2, nés entre 63 et 72 / Vétérans 3, nés entre 53 et 62 / Vieilles Pompes, nés en 52 et avant.

Femmes : Jeunes, nées en 2003 et après / Seniors, nées entre 83 et 2002 / Vétérans 1, nées entre 73 et 82 / Vétérans 2, nées entre 63 et 72 / Vétérans 3, nées entre 53 et 62 / Aînées, nées en 53 et avant.

Par équipes (Club F.F.A.) : Sur 4 coureurs chez les hommes et chez les femmes. Ces challenges par équipe seront dotés financièrement, détails sur demande.

Les concurrents partant à 8h (Rando-Marche) ne participent pas aux divers classements de catégories.

Les licenciés FFA doivent obligatoirement courir pour leur club FFA.

b) ATTESTATION MEDICALE : obligatoire

Le certificat médical ou copie de licence doit obligatoirement être transmis lors de l'inscription soit par courrier avec le bulletin, soit déposé en ligne au moment de l'inscription.

-Licenciés F.F.A. : photocopie obligatoire de la licence en cours de validité à joindre à l'inscription (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass « J'aime Courir »).

-Autres licences compétition acceptées : FFCO, FFFPM, FFTRI ou toute licence sportive, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition: **en cours de validité au 24 juillet 2022.**

-Non licenciés : certificat médical **obligatoire** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 24/07/22 ou sa photocopie à joindre impérativement à l'inscription.

- Marche : non demandé, il ne s'agit pas d'une compétition.

c) RAVITAILLEMENTS :

6 postes installés tous les 4 km, plus un à l'arrivée. Ces 6 postes sont également pourvus d'un point "premiers secours".

d) EQUIPEMENTS / ACCESSIBILITE :

Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés sur le parcours.

Les vélos et bâtons de marche sont interdits sur le parcours.

Les chiens ne sont pas admis sur le parcours

e) PROTECTION VIRUS :

La course se déroulera dans les prescriptions sanitaires dictées par le Ministère pour Juillet 2022, vous en serez informés par les médias et sur notre site.

4 DROITS D'INSCRIPTION :

Fixés à 25 € (chèque à l'ordre de : " Marvejols-Mende"), jusqu'au 30 juin. 30 € à partir du 1^{er} juillet.

Inscription en ligne : tarif identique à l'inscription par courrier hors frais de transaction. Le paiement s'effectuera en ligne par carte bancaire.

L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son paiement et du certificat médical.

5 CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Date d'ouverture des inscriptions :

Par courrier : 01 janvier 2022 (bulletin à adresser à l'organisateur)

En ligne : 01 janvier 2022 (rubrique inscription du site internet)

- Date de clôture des inscriptions par courrier et en ligne le : 18 juillet 2022.

- Inscriptions sur place (points d'accueil Marvejols et Mende)

Les 23 et 24 juillet 2022

Inscription possible le dimanche matin à Marvejols uniquement.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.

Vérification de votre inscription sur :
www.marvejols-mende.org
(mise à jour régulière à partir du 1^{er} mars).

6 DOSSARDS SPECIFIQUES :

a) Handisport :

Compte tenu de la difficulté de l'épreuve et à la demande des juges arbitres fédéraux, la course n'est pas autorisée aux fauteuils roulants.

Départ anticipé pour les malvoyants et autre handisport sans fauteuil.

b) Dossards préférentiels :

Ces dossards permettront aux 200 athlètes qui en bénéficient d'être placés au départ dans un sas situé à l'avant du peloton. Demande à faire par écrit **avant le 1^{er} juillet. Aucune modification possible après cette date**

Performances nécessaires (envoi de résultats à l'appui) :

	Marvejols-Mende : 2017, 2018, 2019 ou 2021	Sur semi-marathon qualificatif
Jeunes & Seniors H.	- 1 h 29'	- 1 h 12'
Jeunes & Seniors F.	- 1 h 48'	- 1 h 28'
V 1 Hommes	- 1 h 32'	- 1 h 15'
V1, V2, V3 Femmes	- 1 h 50'	- 1 h 30'
V2 et V3 Hommes	- 1 h 38'	- 1 h 20'

7 DOSSARDS PERSONNALISES :

Pour les inscrits avant le 13 juin, ils pourront choisir de mettre ou non un prénom sur leur dossards.

8 REMISE DES DOSSARDS :

Se fera à "l'accueil", soit à Mende soit à Marvejols comme indiqué sur le bulletin d'inscription. Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards. **Le matin de l'épreuve tous les dossards restants seront distribués à Marvejols uniquement.** Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Les participants n'ayant pas fourni une attestation médicale valide lors de l'inscription devront obligatoirement la présenter pour pouvoir obtenir leur dossard.

Horaires d'ouverture des points d'accueil/ retrait du dossard:

A Marvejols, à la Salle Polyvalente (Esplanade).

Le 22 juillet de 17h à 19h, et le 23 juillet de 9h à 11h30, et de 14h à 21h.

A Mende, Place du Foirail.

Le 22 juillet de 17h à 20h, et le 23 juillet de 9h à 12h et de 14h à 21h.

Attention : Votre choix de lieu de retrait est définitif et non modifiable.

9 SERVICE MEDICAL :

Un service médical (médecins, secouristes, ambulances) sera en place sur le parcours et à l'arrivée.

10 RETRACTATION :

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

11 ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

12 LIMITE HORAIRE :

Heure limite d'arrivée : 13h pour tous les concurrents

Seuls les concurrents sont autorisés à passer la ligne d'arrivée.

Course (concurrents réalisant moins de 4h) : A partir de 8h30 tous les concurrents devront être présents sur la ligne de départ où un pointage sera effectué. **Rando-Marche :** réservée aux personnes susceptibles d'effectuer le parcours en plus de 4h et moins de 5h.

13 RESULTATS :

Les résultats complets seront affichés le dimanche au fur et à mesure de leur édition. Chaque participant recevra le journal des résultats après l'épreuve.

Classements disponibles sur : www.marvejols-mende.org

et sur la page Facebook du Marvejols-Mende :

<https://www.facebook.com/semi-marathonmarvejolsmende>

14 CONTROLES :

Des contrôles anti dopages peuvent être effectués.

15 IMAGE / INFORMATIONS PERSONNELLES :

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit d'accès peut être exercé auprès du Marvejols-Mende. Vous pouvez vous opposer à la cession de vos noms et adresses en nous écrivant.

16 CONTESTATIONS :

Les décisions prises par l'organisation ne peuvent être contestées.

17 FORCE MAJEURE / ANNULATION :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants ne pouvant prétendre à aucune indemnité à ce titre.